



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

Délégation régionale
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Pôle développement des pratiques sportives

Marseille, le 8 avril 2022

Affaire suivie par :

Souad Dinar

Tél : 06 01 27 64 31

Mél : Souade.Doual-Dinar@region-academique-paca.fr

66A, rue Saint-Sébastien
13006 MARSEILLE

Objet : Note campagne ANS PST « Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux » en PACA.

Référence : Note ANS n°2022-DFT-01 du 14 février 2022.

Afin d'accompagner la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport et la mise en place des conférences régionales du sport et des conférences des financeurs, l'accompagnement au déploiement des PST permet de soutenir des actions :

- La réalisation de diagnostics sportifs dans les territoires, la formalisation des projets sportifs territoriaux et leurs déploiements ;
- portées par des associations qui ne sont pas affiliées à des fédérations agréées en PSF ;
- dont l'objet est la lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport ;
- dont l'objet est l'organisation de stages « Savoir Rouler à vélo » pour les 6-12 ans avant l'entrée en collège.

1. La réalisation de diagnostics sportifs dans les territoires, la formalisation des projets sportifs territoriaux et leurs déploiements

L'Agence nationale du Sport accompagne la mise en place de la gouvernance territoriale du sport, dans laquelle l'ensemble des partenaires (État, mouvement sportif, collectivités territoriales et monde économique et social) occupent une place essentielle. Il est rappelé que les conférences régionales du sport sont chargées d'établir un projet sportif territorial (PST).

Les projets sportifs de territoires sont établis à partir d'un diagnostic territorial partagé, outil d'aide à la décision, qui comprend, notamment :

- Un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional et l'identification des territoires et des publics présentant un déficit d'accessibilité à cette offre ;
- Un programme comportant les mesures et les actions à mettre en œuvre au regard notamment des objectifs cités précédemment et tenant compte des spécificités de chaque territoire où elles ont vocation à être mises en œuvre ;
- Les modalités de suivi du programme d'actions.

Ces diagnostics doivent prendre en compte les contributions et organisations existantes, en particulier le schéma régional de développement du sport quand il existe, dès lors qu'il a été concerté et accepté par les différents niveaux de collectivité, les projets sportifs fédéraux et, le cas échéant, les travaux des commissions thématiques.

2. Soutien aux actions portées par des associations n'entrant pas dans le dispositif des projets sportifs fédéraux (PSF) – Volet sport santé

Référents :

Service instructeur	Référent(es) Sport Santé	@ courriel	Téléphone
SDJES Alpes de Haute-Provence (04)	Agnès CHABOT	agnes.chabot@ac-aix-marseille.fr	06 35 47 13 65
SDJES des Hautes-Alpes (05)	Corine BOTTA	corine.botta@ac-aix-marseille.fr	06 78 04 24 37
SDJES des Alpes-Maritimes (06)	Ludovic FORNES	ludovic.fornes@ac-nice.fr	06 33 07 45 11
SDJES des Bouches-du-Rhône (13)	Julie SALIGNON	julie.salignon@ac-aix-marseille.fr	06 07 40 79 83
SDJES du Var (83)	Christian REPAUX	christian.repoux@ac-nice.fr	04 83 24 62 35
SDJES du Vaucluse (84)	David OBADIA	david.obadia@ac-aix-marseille.fr	04 88 17 86 66
DRAJES PACA (pour les ligues et comités régionaux uniquement)	Alain FERRERO	alain.ferrero@ac-aix-marseille.fr	04 88 04 09 26
DRAJES PACA (pour les ligues et comités régionaux uniquement)	Marie-Christine LANFRANCHI	marie-christine.lanfranchi@region-academique-paca.fr	06 01 27 13 44

Dates de la campagne : du 8 avril au 12 juin 2022

Des crédits seront destinés à accompagner et soutenir des actions portées par des associations qui ne sont pas affiliées à des fédérations agréées en PSF (réseau Profession sport et Loisirs, centres médico-sportifs [CMS],...). Seront privilégiées les actions visant à l'accompagnement et au soutien de la vie associative (ex. CRIB...), à la promotion du sport-santé (associations œuvrant dans le domaine de la santé) et au développement de l'éthique et de la citoyenneté. En fonction de la nature de projets, les référents départementaux pourront vous accompagner directement ou éventuellement vous orienter vers le niveau régional.

Saisi d'un dossier dans « compte asso » :

Code 252

Sous dispositif : Aides territoriales (hors emploi)

Nature de l'aide : aide au projet

Modalité de l'aide : autre aide au projet

Objectif opérationnel : promotion du sport santé

Modalité ou dispositif : au choix

3. Renforcement de la lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport

Référents :

Service instructeur	Référent(es) lutte contre les violences sexuelles	@ courriel	Téléphone
SDJES Alpes de Haute-Provence (04)	Charles-Baptiste AGOSTINI	Charles-Baptiste.Agostini@ac-aix-marseille.fr	04 92 30 37 62
SDJES des Hautes-Alpes (05)	Frédéric BOURINET	frederic.bourinet@ac-aix-marseille.fr	06 27 31 50 35
SDJES des Alpes-Maritimes (06)	Ludovic FORNES	ludovic.fornes@ac-nice.fr	06 33 07 45 11
SDJES des Bouches-du-Rhône (13)	Nicolas PERETTI	nicolas.peretti@ac-aix-marseille.fr	06 74 79 33 57
	Sandra PINTENO	Sandra.Pinteno@ac-aix-marseille.fr	06 72 59 14 72
	Gaël DOSIERE	gael.dosiere@ac-aix-marseille.fr	06 74 79 98 56
SDJES du Var (83)	Peggy FROGER	peggy.froger@ac-nice.fr	07 77 92 03 09
	Virginie MASSONI	virginie.massoni@ac-nice.fr	06 19 84 53 14
SDJES du Vaucluse (84)	Maxime LAGLEIZE	maxime.lagleize@ac-aix-marseille.fr	04 88 17 86 60
	Elisabeth CHEMOUNI	Elisabeth.Chemouni@ac-aix-marseille.fr	06 07 01 11 86
DRAJES PACA (pour les ligues et comités régionaux uniquement)	Sophie DE TAXIS DU POET	sophie.de-taxis-du-poet@region-academique-paca.fr	04 88 04 09 76 06 87 81 41 68

Dates de la campagne : du 8 avril au 30 juin 2022

La première convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée à l'initiative de la ministre des Sports s'est tenue le 21 février 2020.

Dans le prolongement de cette convention, qui avait pour objectif de mobiliser tous les acteurs du monde sportif contre les violences sexuelles, en PACA il a été décidé de réserver une enveloppe d'un montant de 50 K€ par territoire, en 2022, pour soutenir les actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles dans le sport.

Saisi d'un dossier dans « compte asso » :

Code 252

Sous dispositif : Aides territoriales (hors emploi)

Nature de l'aide : aide au projet

Modalité de l'aide : autre aide au projet

Objectif opérationnel : développement de l'éthique et de la citoyenneté

Modalité ou dispositif : lutte harcèlement et violences sexuelles

4. Le soutien au dispositif « savoir rouler à vélo »

Référents :

Service instructeur	Référent(es) SRAV	@ courriel	Téléphone
SDJES Alpes de Haute-Provence (04)	Charles-Baptiste AGOSTINI	Charles-Baptiste.Agostini@ac-aix-marseille.fr	04 92 30 37 62
SDJES Alpes de Haute-Provence (04) à partir du mois de juin	Hélène FOURNIER	helene.fournier@ac-aix-marseille.fr	04 92 36 68 56
SDJES des Hautes-Alpes (05)	Corine BOTTA	Corine.Botta@ac-aix-marseille.fr	06 78 04 24 37
SDJES des Alpes-Maritimes (06)	Aurélia DON	aurelia.don@ac-nice.fr	04 93 72 64 29
SDJES des Bouches-du-Rhône (13)	Arnaud SERRADELL	Arnaud.Serradell@ac-aix-marseille.fr	06 37 35 78 63
SDJES du Var (83)	Catherine CALVET	catherine.calvet@ac-nice.fr	04 83 24 62 26
SDJES du Vaucluse (84)	Rémi BONDU	remi.bondu@ac-aix-marseille.fr	07 78 64 34 30
DRAJES PACA (pour les ligues et comités régionaux uniquement)	Anne-Caroline GRAFFE	anne-caroline.graffe@region-academique-paca.fr	04 88 04 09 76

Dates de la campagne : du 8 avril au 26 août 2022

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » fait partie des priorités gouvernementales, portées par le ministère chargé des Sports. Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège.

En 10 heures, il leur permet de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- 1e bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo.
- Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.
- 2e bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
- Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.
- 3e bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle
- Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Le portail « Savoir rouler à vélo » du ministère des sports recense de nombreuses ressources afin de mettre en place un cycle pour les enfants.

Les projets éligibles ciblent l'organisation de stages « savoir rouler à vélo », quel que soit le bloc concerné. L'achat de petit matériel est éligible dans la limite de 500 € HT unitaire. Les projets ne peuvent cependant pas reposer que sur l'achat de petits matériels. Les projets peuvent se dérouler sur les temps péri-scolaire ou extra-scolaire. Les attestations qui seront délivrées aux enfants pourront être éditées à partir du portail « Savoir rouler à vélo » du ministère des sports.

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » fait l'objet d'un suivi étroit par le ministère chargé des sports. Le bilan des actions financées sur ce dispositif se fera en deux parties :

- Transmission du compte-rendu financier via Le compte Asso (évaluation qualitative et financière) ;
- Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail « Savoir rouler à vélo » / onglet « Je déclare une intervention »

L'action sera considérée comme terminée une fois ces deux conditions remplies.

Saisi d'un dossier dans « compte asso » : veuillez saisir le code correspondant de votre département

Service instructeur	N° de fiche d'intervention	Structures concernées
SDJES 04	253	Comités départementaux ou Clubs des Alpes de Haute-Provence / Collectivités territoriales
SDJES 05	254	Comités départementaux ou Clubs des Hautes Alpes / Collectivités territoriales
SDJES 06	266	Comités départementaux ou Clubs des Alpes Maritimes / Collectivités territoriales
SDJES 13	267	Comités départementaux ou Clubs des Bouches-du-Rhône / Collectivités territoriales
SDJES 83	268	Comités départementaux ou Clubs du Var / Collectivités territoriales
SDJES 84	269	Comités départementaux ou Clubs du Vaucluse / Collectivités territoriales

Sous dispositif : Aides territoriales (hors emploi)
Nature de l'aide : aide au projet
Modalité de l'aide : autre aide au projet
Objectif opérationnel : développement de la pratique
Modalité ou dispositif : Savoir rouler à vélo

5. Dépôt des dossiers de demandes de subvention

Chaque structure devra déposer leur demande de subvention via « le compte asso » :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Pour obtenir de l'aide sur le « compte asso » : <https://www.agencedusport.fr/documentations/le-compte-asso>

Souad Dinar